

AVIS D'AUDIENCE SUR LES TARIFS

Canadian Niagara Power Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité

Canadian Niagara Power Inc. (Canadian Niagara Power) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) dans laquelle elle demande l'autorisation d'augmenter une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Les changements de tarifs faisant l'objet de la requête sont établis à l'aide d'une formule liée à l'inflation et approuvée par la CEO, ainsi qu'à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Canadian Niagara Power serait modifiée de la manière suivante :

Catégorie tarifaire	Conséquence sur la facture mensuelle
Client résidentiel (750 kWh)	1,45 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	3,22 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Canadian Niagara Power a également demandé l'autorisation de disposer des soldes de certains comptes de report et d'écart, y compris les comptes collectivement appelés comptes du groupe 1. Pour les montants figurant dans certains comptes liés à l'achat d'électricité auprès d'un producteur situé à l'extérieur de la province, Canadian Niagara Power a proposé une approche harmonisée des tarifs.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus. Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0050** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **22 septembre 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

📞 1 877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

🌐 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Canadian Niagara Power Inc.

📞 905-871-0330

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

🌐 cnpower.com